

ARRETE N° 2026-59

PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES AÎNÉS

Le Maire de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2009-10-96 du 21 octobre 2009 approuvant la création du Conseil des Aînés de Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu le règlement intérieur du Conseil des Aînés,

Considérant que le Conseil des Aînés est une instance consultative, de réflexion, de concertation et de propositions sur tous les aspects touchant à la vie des Aînés au sein de la commune,

Considérant que le Conseil des Aînés compte 9 à 17 membres, qu'il est composé de membres volontaires âgés de 60 ans et plus, résidant sur la commune depuis plus de trois ans et ayant fait acte de candidature, de représentants des structures d'accueil et des associations locales intervenant auprès des seniors, et d'élus du Conseil Municipal ou acteurs de la vie locale,

Considérant que le mandat des membres est d'une durée de trois ans, renouvelable sur décision de Monsieur le Maire, et qu'il prend fin dans les 6 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal,

Considérant que la présidence du Conseil des Aînés est assurée par le Maire ou son représentant,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant les candidatures reçues par des membres volontaires remplissant les conditions de candidature,

ARRETE

Article 1 : Sont désignés en tant que membres du Conseil des Aînés de la Ville de Neuilly-Plaisance les élus du conseil municipal suivants :

- Madame Martine LAMAURT, Maire-Adjoint déléguée à la Culture, aux Associations, aux Affaires Générales, au Logement, et aux Séniors,
- Madame Serpil YILMAZ, Maire-Adjoint déléguée aux Affaires sociales, à la Solidarité, à la Santé, à l'Inclusion et à l'Égalité Femme Homme,
- Madame Sandra BERNARDONI, Conseillère municipale en charge du budget et de la commande publique.

Article 2 : Sont désignés en tant que membres du Conseil des Aînés de la Ville de Neuilly-Plaisance les membres volontaires suivants :

- Madame Ghislaine CABARET
- Madame Marie-Eve CHARPENTIER
- Monsieur Xavier CHEVALIER
- Madame Monique COLSON
- Madame Anne-Marie DESTRO

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Arrêté 2026-59

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260506-AR-DGS-2026059-AR
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

1/2

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É . É G A L I T É . F R A T E R N I T É

- Monsieur Claude DUBOIS
- Monsieur Daniel LEBORGNE
- Madame Fiorina LEGRENZI
- Madame Sylvie LEMOINE
- Monsieur Dominique RIFFARD
- Monsieur Jean-Pierre ROSSI
- Madame Colette RUBAULT

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, Madame Martine LAMAURT, Maire-Adjoint déléguée à la Culture, aux Associations, aux Affaires Générales, au Logement, et aux Séniors, est désignée pour le représenter et assurer la présidence du Conseil des Aînés de la Ville de Neuilly-Plaisance.

Article 4 : La présente désignation est valable pour trois ans, à compter de sa notification aux intéressés. Ce mandat est renouvelable sur décision de Monsieur le Maire pour une même durée.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, publié sur le site internet de la Ville et transmis au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Neuilly-Plaisance, le 06 mai 2026.

Christian DEMUYNCK

Maire

Certifié exécutoire
Acte publié le 11 / 05 / 2026



Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260506-AR-DGS-2026059-AR
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026